

Nom commercial : **Engrais simple Urée****1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise**Nom du produit : **Engrais simple Urée N 46,2-0-0**Fournisseur :
distributeur : Agrium Europe S.A.
Avenue Louise 326
Bte 36
B – 1050 BRUXELLES – Belgique

Tél. : +32 (0)2 646 70 00

Fax : +32 (0)2 646 68 60

Utilisation : Fertilisant organique (engrais) pour l'Agriculture

Appel d'urgence : National Chemical Emergency Center
Abington
Oxfordshire – United Kingdom
Tel : +44.208.762.8322**2. Composition / Information sur les composants**Caractérisation chimique du produit :
Composé organique pur (99 – 100%).
Nom : Urée N° CAS : 57-13-6 N° EINECS : 200-315-5
Cette substance n'est pas réglementée.**3. Identification des dangers**

Classement européen : Ce produit n'est pas réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Pour l'homme : Un contact avec les yeux ou la peau peuvent provoquer des irritations.
Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation importante.
Le mélange air/poussière peut s'enflammer ou exploser.

Pour l'environnement : Aucun danger connu.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 13/10/2004 révision: 10/10/10
Version : 3.0

Page : 2/5

Nom commercial :

Engrais simple Urée

4. Premiers secours

Inhalation :	En cas d'inhalation de poussières, sortir la personne à l'air frais, la mettre au chaud et au repos. En cas de malaise, appeler un médecin.
Contact avec la peau :	Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Contact avec les yeux :	Rincer abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste si une irritation apparaît.
Ingestion :	Si la personne est consciente, faire boire plusieurs verres d'eau, ne pas essayer de faire vomir. En cas de malaise, appeler un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés :	Eau pulvérisée, poudre, mousse, CO ₂
déconseillés :	Aucun
Risques particuliers en cas de feu :	Non combustible. Un mélange air / poussière peut s'enflammer, voir exploser. Consulter la rubrique 10 de ce document.
Equipements spéciaux d'intervention :	Port d'un appareil respiratoire autonome recommandé.
Indications annexes :	Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles si déversement / écoulement :	Eviter si possible le contact avec les yeux. Eviter la formation de poussière.
Nettoyage / absorption :	Ramasser le produit avec une pelle et le mettre dans un récipient, utilisation toujours possible. Laver la zone contaminée avec beaucoup d'eau.
Précautions pour protection de l'environnement	Ne pas rejeter le produit récupéré tel quel dans l'environnement, prendre des précautions pour sa dispersion.

7. Manipulation et stockage

Manipulation :	Pas de mesures spéciales à prendre en cas de manipulation selon les règles d'utilisation.
Stockage :	Stocker les récipients ou les sacs bien fermés au frais, à l'abri de l'humidité. Matériaux d'emballage recommandés : les matières plastiques (polypropylène ou polyéthylène), l'acier inox.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 13/10/2004 révision: 10/10/10
Version : 3.0

Page : 3/5

Nom commercial :

Engrais simple Urée

8. Contrôle de l'exposition /protection individuelle

Paramètres de contrôle spécifiques :	Le produit ne comporte pas de composant ayant une limite d'exposition connue.
Equipement de protection individuel :	Protection respiratoire : éventuellement masque anti-poussières. Protection des mains : éventuellement gants Protection des yeux : lunettes enveloppantes
Hygiène de travail :	Se laver les mains après le travail. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Ne pas réutiliser les vêtements souillés sans lavage.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	solide en granulés
Couleur :	blanc
Odeur :	très légère d'ammoniac
pH :	environ 8 à 8,5 (solution à 10%)
Changement de phase :	Point de fusion : supérieur à 133°C (décomposition) Point d'ébullition : non applicable
Point éclair :	non applicable
Température d'inflammation :	non applicable
Limites d'explosibilité :	Inférieure : non applicable Supérieure : non applicable
Masse volumique (kg/dm ³) :	environ 1,3 à 20°C
Solubilité dans l'eau :	très soluble
Coefficient de partage n-octanol / eau :	2,19 (estimé par la solubilité dans l'eau)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité :	Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter :	Aucune en cas d'application et de manipulation conformes aux conditions d'utilisation. Eviter une forte élévation de température.
Matières incompatibles :	Les acides et les bases fortes, les oxydants puissants. Peut former des composés spontanément explosibles à l'air par mélange avec du sodium hypochlorite ou du calcium hypochlorite.
Produits de décomposition dangereux :	A haute température : formation de NO(x), de composés cyanurés et de NH ₃ . Formation de NH ₃ possible par contact avec des produits fortement alcalins.
Autres données :	Le produit est hygroscopique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 13/10/2004 révision: 10/10/10
Version : 3.0

Page : 4/5

Nom commercial :

Engrais simple Urée

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : DL₅₀ voie orale (rat) : 8471 mg/kg

Toxicité à long terme : Aucun des composants principaux n'est inscrit sur les listes des produits cancérigènes de l'I.A.R.C.

Informations toxicologiques : En cas d'inhalation de poussières : irritation possible des voies respiratoires.
En cas de contact avec la peau : faible irritation possible par contact prolongé.
En cas de contact avec les yeux : irritation possible.
En cas d'ingestion : douleurs possibles à l'œsophage et à l'estomac, désordre gastro-intestinal, vomissements et diarrhée.

Autres informations :

12. Informations écologiques

Données sur la formulation

Mobilité :

L'urée est adsorbée par le sol et assimilée par les plantes.

L'urée en excès passe en phase aqueuse.

Biodégradabilité :

Le produit est facilement dégradable

Bio accumulation :

Aucune connue pour les organismes du sol et de l'eau.

Facteur de bio concentration : 0,24 (estimé)

Effets écotoxicologiques :

Le produit est peu toxique pour la faune aquatique.

Autres indications concernant l'écologie

En cas de manipulation et d'utilisation adéquates, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination du produit :

Une utilisation correcte du produit ne doit pas générer de déchets.

Destruction des récipients vides :

Élimination par incinération ou revalorisation du matériau par recyclage après élimination des résidus de produit par lavage à l'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 13/10/2004 révision: 10/10/10
Version : 3.0

Page : 5/5

Nom commercial : **Engrais simple Urée**

14. Informations relatives au transport

Règlement Transports :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
	PRODUIT NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DE TRANSPORTS		

15. Informations réglementaires

Etiquetage suivant les Directives CE et leurs adaptations : Ce produit n'est pas soumis à la réglementation de l'étiquetage selon les Directives et règles européennes en vigueur.

Son constituant principal est repris dans l'inventaire européen EINECS des substances.

Réglementation suivant les Directives européenne engrais : Règlement européen 2003/2003/CE (remplace la Directive 76/116/CEE et ses directives annexes) : informations obligatoires sur les emballages.

Numéro CE : -----

16. Autres informations

Phrases réglementaires mentionnées dans les chapitres 2 et 3 : Aucune

Origine : Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies et mises à jour par le fabricant.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.
Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.